



Cela n'est pas dans nos habitudes, mais parfois, il vaut mieux prendre la plume pour clarifier les choses et apaiser les mœurs... surtout lorsque nous sommes toutes.tous dans la galère d'une pandémie historique qui monopolise beaucoup d'énergie et génère beaucoup d'angoisse aux uns et aux autres. Nous profitons de ce compte-rendu de Groupe de travail pour clarifier les choses sur le fonctionnement d'un CHSCT et ainsi mettre fin à toute polémique infondée.

Le CHSCT est une instance particulière, car traitant les conditions de travail, la santé, la sécurité, la prévention des risques psychosociaux... des aspects très personnels dans la vie professionnelle de chaque collègue. L'ensemble des membres de cette instance, que ce soit du "côté" de l'administration et/ou du "côté des représentants.es" du personnel, quelle que soit leur fédération d'appartenance, leurs idées, leurs mandats,... essaient d'avancer ensemble pour faire de la prévention, pour améliorer les conditions de travail de chacun.

Dans notre département, suite aux élections professionnelles de 2018, les représentants.es du personnel sont au nombre de **14 (7 titulaires et 7 suppléants)** issus de 3 fédérations syndicales (**4 sièges pour la FSU**, 2 pour l'UNSA et 1 pour le SGEN-CFDT).

Pour cette instance, l'idée est qu'une concertation intersyndicale forte permette de faire avancer les choses dans l'intérêt de tous les collègues.

Ainsi, un.e "secrétaire" élu.e en CHSCT, porte la parole de l'ensemble des représentants.es du personnel. Il.elle est l'interlocuteur.trice direct.e de l'administration et prépare l'ordre du jour des instances trimestrielles. C'est lui.elle qui rédige le procès-verbal. Il.elle est chargé.e aussi d'organiser la visite d'établissements.

Nouveauté cette année, l'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail (ISST) du rectorat, M Yves RENAUD, nous a demandé, de procéder à l'élection d'un.e suppléant.e lors du CHSCT du 10 novembre. Cette demande était motivée suite aux difficultés rencontrées dans d'autres départements lorsque le.la collègue "secrétaire" ne peut honorer ses fonctions (arrêt maladie, détachement,...).

Dans notre département, Sonia LORENNE, secrétaire du CHSCTD depuis janvier 2019, a souhaité passer le relais cet été. C'est ainsi que de septembre à mi-novembre, notre CHSCTD n'a plus eu de secrétaire. L'existence d'un.e "secrétaire suppléant.e" aurait pallié ce manque...

A partir de cette idée, le secrétariat et sa suppléance sont étroitement liés, et comme dans toute instance, un.e titulaire est supplé.e par un.e collègue issu.e de la même fédération...

La majorité des sièges étant détenue par la FSU, c'est une représentante FSU qui occupe actuellement la fonction de "secrétaire du CHSCT" mais aussi sa suppléante au cas de besoin.

Ce qui est à distinguer de la fonction de "secrétaire-adjointe", telle que nous l'avions partagée il y a quelques années... cette fonction avait été interdite par l'Inspecteur santé et sécurité au travail en 2018, car sans fondement légal...

Ainsi comme la fonction de "secrétaire du CHSCT" est une fonction administrative de porte-parole, de relais, les préparations d'instance, les visites d'établissement continueront à se faire **dans la concertation de l'ensemble des membres du CHSCT, de toutes fédérations confondues** : l'essentiel étant de travailler ensemble, pour l'amélioration des conditions de travail de tous les collègues !

S'il faut *"juger les sentiments par des actes plus que par des paroles"*, force est de constater que la FSU a toujours eu le souci de l'action collective et unitaire.

Soyons solidaires, pour le bien-être de tous !

Les membres FSU au CHSCTD 90 sont :

Titulaires pour la FSU 90 : Sylvie DECHAMBENOIT (secrétaire CHSCT), Peggy GOEPFERT, Emilie BESANCON, et Boris BENABID en tant **que**

Suppléants pour la FSU 90 : Phryné HOYAUX, Peggy MOUQUAND, Florence BABEL, Elvire CELMA,

N'hésitez pas à contacter la secrétaire et à communiquer avec le CHSCTD

secretaire.chsct90@ac-besancon.fr

téléphone : 06 13 38 17 57